



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

RÉUNION du 06 OCTOBRE 2022

PV N° 4

PRESENTS : MMES MAURY - GARESTIER - MM. LIOBET - MONTANÉ

EXCUSES : MMES NOIR - LACHAUD BOARETTO

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.

DATE A RETENIR :

Samedi 11 mars 2023 : **JOURNÉE FÉMININE**

FEMININES INTERDISTRICTS

MATCH N° 51465.1 USSEL ES- JA ISLE du 18.09.2022

→ Suite au courriel du club de la JA ISLE

La commission,

- Constate le forfait de la JA ISLE et enregistre le résultat suivant :

USSEL ES : 3 (3 pts) / JA ISLE : 0 (-1 pt)

La commission débite le club de la JA ISLE de 20 euros pour son 1^{er} forfait.

FEMININES A 8

D1 :

MATCH N. 51306.1 AS AIXE SUR VIENNE / LIMOGES BEAUBREUIL FC du 02.10.2022

Le match est reporté au 06.11.2022



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

MATCH N. 51302.1 LIMOGES BEAUBREUIL FC / OCCITANE FC du 25.09.2022

Le match est reporté au 23.10.2022

D2 :

MATCH N. 51599.1 OCCITANE FC 2 / ENT. NEXON – ST HILAIRE du 25.09.2022

Le match est reporté au 23.10.2022

MATCH N. 51726.1 ORADOUR S/ VAYRES FCC 2 / EYMOUTIERS du 02.10.2022

→ Suite au courriel du club de ORADOUR S/ VAYRESFCC 2

➤ La commission,

- Constate le forfait de ORADOUR S/ VAYRES FCC 2
- Enregistre le résultat suivant :

ORADOUR S/ VAYRES FCC 2 : 0 (- 1 pt) / AS EYMOUTIERS : 3 (3 pts)

La commission débite le club de ORADOUR S/ VAYRES FCC 2 de la somme de 20 € pour son 1er forfait.

MATCH N. 51575.1 BELLAC. BERN. ST JUN C / ST VICTURNIEN CA 2 du 02.10.22

La commission,

- Constate le forfait de ST VICTURNIEN CA 2 -
- Enregistre le résultat suivant :

BELLAC. BERN. ST JUN C : 3 (3 pts) / ST VICTURNIEN CA 2 : 0 (- 1 pt)

- Débite le club de ST VICTURNIEN CA 2 de la somme de 20 € pour son 1er forfait

COUPE DU LIMOUSIN

La commission a procédé au tirage au sort du 1^{er} tour de la coupe du Limousin :

OCCITANE FC 1 – CORNIL STE FORT FC

AS CHAMBERET – USSEL ES

ST PANTALEON AS – GUERETOISE ES

ORADOUR S/VAYRES FCC – LIMOGES FOOTBALL 2

JA ISLE – VERNEUIL S/VIENNE SC

Ent. A.N.F 87 LA SOUTERRAINE – ST VICTURNIEN CA

Les rencontres se dérouleront les 26 et 27 novembre 2022.

2^{ème} tour : 14 -15 janvier 2022



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

COUPE FEMININES A 8

Tirage du 1^{er} tour de la coupe féminine à 8 :

OCCITANE FC 2 / LE DORAT US

LIMOGES F. PORTUGAIS / BESSINES MORTEROLLES

ENT ES CCLR - USF / ORADOIR S/ VAYRES FCC 2

ENT. NEXON ST HILAIRE /LA CROISILLE LINARDS

Les rencontres se dérouleront le 16 octobre 2022.

2^{ème} tour : 10/12/2022

EFF

Les premiers plateaux U7, U9 et U11 ont commencés.

Il est rappelé aux équipes qui ne l'ont pas encore fait, de faire parvenir à la commission les feuilles de plateau.

La Présidente,
Julie GARESTIER

Le Secrétaire de séance,
Guilhem LIOBET

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI